

92^e

Assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises

**Vendredi 25 mai 2018 à 18h00,
Les Planchettes**

La présidente, Mme Corinne Guyot, ouvre la séance à 18h00 en souhaitant la bienvenue et salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Christophe Calame	Président du Conseil communal, en charge de la Surveillance générale, Sécurité publique & Instruction publique
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
Mme Sylvie Gattolliat	Secrétaire du Service des Communes
Mme Monique Riera	Membre du comité de la SMF
M. Jean-François Beranek	Membre du comité de SMF
Mme Marie-Claire Zimmerli	Secrétaire de l'ACN

MM Laurent Kurth, Chef du département des finances et de la santé, Frédéric Mairy, Président de l'ACN, et Pierre-Yves Benoit, Adjoint au chef de service du Service des communes, se sont excusés pour ce soir.

Mme Guyot remercie les autorités communales des Planchettes pour leur accueil, ainsi que M. Cyril Humbert-Droz, administrateur communal, pour sa contribution active quant à l'organisation de cette assemblée et du repas qui suivra.

La présidente passe la parole à M. Christophe Calame pour le message de bienvenue des autorités communales.

Il souhaite la bienvenue aux membres de la société dans la commune des Planchettes. Cette dernière compte un peu plus de 215 âmes et est la plus petite commune du canton. C'est aussi la commune qui se situe le plus au nord du canton. Il donne également quelques informations géographiques de la commune (point culminant, communes limitrophes, etc.). La commune des Planchettes a été reconnue par l'Etat de Neuchâtel le 25 mai 1812 et s'est développée notamment grâce à sa force hydraulique : on y trouvait des moulins et des lamineries. Le recensement de la population faisait état de plus de 600 habitants en 1875 mais suite à l'arrivée de l'électricité ce chiffre a fortement chuté. Le temple fut construit en 1702. Les Planchottiers furent soulagés de la construction du temple car ils devaient auparavant aller enterrer leurs défunts aux Brenets et le voyage était particulièrement dangereux notamment en hiver. Il relève que la fonction d'administrateur est parfois ingrate mais importante. En effet, les administrateurs n'ont pas le pouvoir décisionnel mais connaissent tous les dossiers communaux voire même mieux que certains Conseillers communaux. Ils félicitent les administrateurs pour leur travail qui permet aux communes de fonctionner d'un point de vue administratif et financier. Il souhaite une excellente soirée à l'assemblée.



1. Appel

Le contrôle de la liste de présences fait apparaître :

32 membres présents, sur 112.

La plupart des absents sont excusés.

Ordre du jour :

La présidente demande si l'ordre du jour tel que présenté dans la convocation suscite des remarques ou modifications. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est accepté par main levée.

2. Procès-verbal de la 91^{ème} assemblée générale du 5 mai 2017 à Hauterive

Le PV ayant été envoyé par mail, personne n'en demande sa lecture à la présente séance. La présidente propose donc de l'accepter par main levée ; ce qui est fait. En outre, elle remercie sa rédactrice.

3. Rapports

a) Rapport de la présidente

Cette année le comité s'est surtout attelé à la lourde tâche de préparer, avec la SMF, des statuts pour créer une faîtière de la fonction publique neuchâteloise. Quelques séances bien menées nous permettent de vous faire part ce soir au point 8 de l'avancement des travaux à ce sujet.

La présidente fait part de son inquiétude. En effet, c'est sa 11^{ème} année de présidence et elle devrait, selon les statuts, laisser sa place l'année prochaine, c'est également le cas de la caissière de l'association Anne-Lise Monard. Elle avoue qu'il est difficile de trouver des personnes qui veuillent bien s'investir dans le comité. Elle espère avoir une bonne surprise au point élections statutaires, mais à ce jour, personne ne s'est annoncé pour reprendre le siège qui sera vacant pour le district de Boudry en remplacement de Mme Isabelle Cirstea. De plus, le peu de participation à la présente assemblée générale désole la présidente, même si le changement de date pourrait être une raison. C'est malheureusement un constat qu'elle fait d'années en années. Elle prie donc tout le monde de bien vouloir réfléchir à l'avenir de la société et de son comité. Si des personnes, peu importe le district, sont intéressées à venir rejoindre le comité, c'est avec plaisir ! La présidente profite de ce moment pour remercier toutes ses collègues du comité pour leur engagement au sein de notre Société, mais aussi les membres qui font partie de groupes de travail ou autres associations liées à la tâche de notre association. Elle remercie finalement tous les membres qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement des administrations.

b) Rapport de la caissière

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par Mme Anne-Lise Monard, caissière.

c) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés par Mme Esther Wagnières de Milvignes et M. Christian Musy de La Sagne qui font un bref rapport. Mme Wagnières délivre un message des réviseurs qui est intégralement repris ci-dessous.

Assemblée générale de la SAFCN, vendredi 25 mai 2018 aux Planchettes

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises, les soussignés ont procédé, en date du 25 mai, à la vérification des comptes de l'exercice 2017.

Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable.

Les pièces justificatives nous ont été présentées.

Quant au compte de Pertes et profits, il a été examiné par divers sondages.

Le total des recettes s'élève à Fr. 5'73.20, le total des dépenses s'élève à Fr. 5'676.05, laissant un excédent de dépenses de Fr. 502.85. Cette perte est portée en diminution du capital qui s'élève à Fr. 18'850.30 au 31.03.2017.

En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils vous ont été commentés, de donner décharge à Mme Anne-Lise Monard ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli.

La présidente remercie les réviseurs ainsi que la caissière pour son précieux travail.

Un membre relève que les cotisations ne couvrent pas les frais effectifs de la société. On lui indique qu'il y a tout de même une petite fortune de CHF 18'000 et que cela permet d'aller un peu de l'avant. La présidente indique aussi que certaines charges vont tomber (cotisation IDHEAP). Il est aussi constaté que les demandes d'admissions sont en diminution d'année en année.

La présidente remercie les vérificateurs de compte pour leur dévouement à cette tâche de contrôle ainsi que Mme Anne-Lise Monard pour son précieux travail.

4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

Etant donné qu'il n'y a plus de questions, la présidente considère les comptes comme adoptés et propose d'applaudir les différents rapporteurs.

5. Mutations/admissions

Admissions

Comme à l'accoutumé, la présidente propose aux personnes présentes de bien vouloir se lever lors de l'appel de leur nom. Elle précise que le tutoiement est de coutume entre les membres de la Société.

Admission :

Auderset Steve de Peseux, Beiner Valérie du Val-de-Ruz, Broquet Pamela de Peseux, De Marco Katuscia de Peseux, Meneses Araujo Angelo de La Grande Béroche, Schär Damien de Milvignes, Schneider Annick de Peseux, Schwaar Daniel de La Chaux-de-Fonds.

Démissions

Mme Chassot Véronique du Val-de-Ruz, Mme Clerc Célia de La Chaux-de-Fonds, Joray-Rapin Florence de Cressier, Mme Hoya Maria du Val-de-Travers, Mme Ramseyer Mylène de La Grande Béroche, Mme Ribaux Marylène de La Grande Béroche, Mme Schwab Nathalie de La Tène, Mme Vantaggio Donatella de Cortaillod.

Tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la Société se présente comme suit :

112 membres, dont :

80 membres actifs

- 9 membres honoraires actifs
- 19 membres honoraires non actifs
- 4 membres libres

6. Elections statutaires :

- a) Election d'un représentant du district de La Chaux-de-Fonds en remplacement de Mme Celia Clerc démissionnaire : *proposition du comité M. Daniel Schwaar, Chancelier de la Ville de La Chaux-de-Fonds*
Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, cette demande est acceptée.
- b) Election d'un représentant du district de Boudry en remplacement de Mme Isabelle Cirstea démissionnaire.
La présidente remercie chaleureusement Isabelle Cirstea pour sa participation fortement appréciée et lui remet un petit présent.
La présidente n'a reçu aucune proposition, elle demande si quelqu'un veut se proposer ce soir. Ce n'est pas le cas, le comité attend donc une éventuelle proposition. Elle précise que cela ne prend pas beaucoup de temps de faire partie du comité et que l'équipe est sympa ! La présidente reste à disposition pour tout complément d'information.
- c) Réélection du comité et de la Présidence.
Le comité est réélu en bloc, il en va de même pour la présidente, et cela par une acclamation.
- b) nomination d'un membre pour 50 ans de sociétariat : M. Francis Fivaz.
Ce dernier recevra un petit mot par le comité.

7. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

FR2C – Formation Romande des cadres communaux

La présidente donne la parole à M. Patrice Godat dont le message est intégralement repris ci-dessous.

Madame, Monsieur,

Le 24 août prochain aura lieu la première cérémonie de remise des diplômes concernant le brevet fédéral de spécialiste en administration publique. Et oui, nous y sommes arrivés, enfin la formation attendue sur le plan suisse pour les collaborateurs des administrations communales, cantonales et fédérales.

Qu'est-ce que cela signifie pour FR2C ? Cela veut dire que les premiers examens du nouveau module 5 – intitulé « Connaissance du système politique » – ont eu lieu récemment, permettant ainsi à ceux qui les ont réussis de se présenter aux examens du brevet fédéral. Pour mémoire, ce module traite quatre domaines : la cartographie des services publics, la relation avec l'Exécutif et le Législatif, les procédures de consultation, ainsi que les processus stratégiques et programmes de législature. Du temps est également mis à disposition des candidats pour la mise à niveau des matières principales et la préparation aux examens fédéraux.

L'autre actualité du moment est la constitution de FR2C en association. Des statuts ont été rédigés et le règlement actuel qui gère la formation de cadre en administration communale a été adapté afin qu'il soit cohérent avec la nouvelle entité. Ces documents ont été transmis aux différentes associations professionnelles – dont la SAFCN – pour consultation. Les retours étant bons, les documents seront validés très prochainement et une assemblée constitutive pourra être ainsi convoquée.

La dernière nouveauté est la création actuellement d'un site internet pour FR2C. Il devrait en principe être en ligne le 30 septembre prochain à l'adresse www.fr2c.ch, soit à la même date que la création de la nouvelle association.

Assemblée générale de la SAFCN, vendredi 25 mai 2018 aux Planchettes

Pour le diplôme intercantonal, rien ne change : le canton de Neuchâtel est toujours à la traîne en termes de participants, le cycle de formation est composé de quatre modules, répartis selon les différents domaines administratifs communaux, et il est possible de s'inscrire uniquement pour le module concernant son domaine d'activité.

Naturellement, vos deux représentants dans cette commission, à savoir M. Serge Rusillon, administrateur de la Commune d'Hauterive, et votre serviteur se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Un des deux représentants du Canton de Neuchâtel à la FR2C

Patrice Godat, chancelier de Val-de-Ruz

La présidente remercie Patrice Godat pour son message.

IDHEAP

La Chaire de politique locale et son groupe d'accompagnement n'existent plus dans sa forme que l'on connaissait lorsque Claude Gabus était le représentant de notre société. Ayant pris des renseignements, notre Société n'y sera plus représentée. M. Leu indique qu'il reste possible pour la SAFCN de déléguer un représentant de la société.

ORF-NE

Concernant l'ORF-NE tout continue de bien fonctionner il n'y a donc pas grand-chose à dire de plus. La présidente informe que l'assemblée générale de l'ORF-NE aura lieu le jeudi 30 août 2018. Chaque année, une animation spécifique est proposée l'après-midi pour les formateurs et c'est toujours très intéressant.

8. Création d'une faîtière pour un rapprochement avec la SMF : Etat d'avancement des travaux :

Suite au mandat confié au comité l'année passée, ce dernier a eu des séances avec deux membres de la SMF, soit MM. De Marcellis et Tardin, pour élaborer un projet de statuts qui vous ont été envoyés avec la convocation de ce soir. Pour l'instant la SMF n'a pas encore pris de décision quant à ces statuts. Par conséquent, le comité ne va donc pas vous demander de les accepter ou non. Par contre, la présidente propose de les parcourir chapitre par chapitre. Cette lecture ne suscite aucune question. La présidente propose ainsi d'attendre la position de la SMF. La présidente remercie vivement les membres du comité ainsi que Patrice Godat ayant participé à l'élaboration de ce projet.

9. Détermination du lieu de l'assemblée générale en 2019 (District de Boudry)

La Commune de La Grande Béroche, se propose d'accueillir notre association en 2019. La date proposée est celle du **vendredi 3 mai 2019**.

10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux communes et un suppléant)

En principe, il nous faut des représentants des Communes aux alentours de celle qui recevra notre association. Mme Anne Cosandier et M. Sandro Tamburini sont proposés. La présidente les remercie d'accepter ce mandat.

11. Divers

La présidente demande si un membre souhaite prendre la parole. Cette dernière n'étant plus demandée elle finalise en indiquant que Mme Nathalie Schwab, démissionnaire de la commune de La Tène, ne gèrera plus le site internet. Une collaboratrice de la commune de la Grande Béroche reprendra cette activité.

En l'absence de M. Laurent Kurth, Conseiller d'Etat, la présidente donne la parole à M. Leu, Chef de service du Service des communes, qui délivre le message des autorités cantonales.

Pierre Leu remercie les employés communaux qui ont dû gérer cette année les contraintes de la LFinEC (nouveau modèle de comptes, retraitement du bilan, mise en place du système de contrôle interne, etc.) ce qui a engendré un surplus de travail. Un travail assez conséquent est également à prévoir pour la révision des plans d'aménagements locaux qui occupera les communes ces prochaines années. Les communes seront aussi encore appelées à se prononcer prochainement quant à diverses mises en consultations de l'Etat (péréquation des charges, fiscalité, LRVP, etc.). Dans ces différents projets, le Conseil d'Etat recherche toujours la clarté de la procédure.

Il rappelle que les employés communaux sont les chenilles ouvrières des administrations communales. En effet, les communes accueillent les nouveaux arrivants ; c'est une grande responsabilité d'être le premier visage qui s'ouvre à un nouvel habitant qui arrive dans le village.

La présidente demande s'il y a encore des questions. Ce n'est plus le cas. Elle remercie tout le monde de son attention. Elle remercie également la Commune des Planchettes pour son accueil et pour l'apéritif qui sera servi et offert par cette dernière.

La séance est levée à 18h45.

La rédactrice
Daniela Catalano